Cinquante cinquième année. - N° 13 A Mercredi 20 janvier 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2618

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20200206. *Date de parution :* 22 octobre 2020.
Annonce numéro : 1699. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

492 783 394 RCS Nanterre.
HVM PIZZA.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Adresse : 4, Rue Olympe de Gouges, 92230 Gennevilliers.
Origine du fonds : Etablissement secondaire acquis par achat au prix stipulé de 210000 EUR.
Etablissement : Etablissement secondaire.
Activité : Restauration rapide (sans vente de boissons alcoolisées..
Adresse : Avenue Franklin Roosevelt, Rond-Point Bir Hakeim, 83000 Toulon.
Précédent propriétaire : 812 707 156 RCS Toulon. **812707156 / FPS4.**
Date de commencement d'activité : 31 juillet 2020.
Publication légale : Travaux Publics et Bâtiments du Midi *du* 25 août 2020.
Oppositions : Etude d'huisier SCP THEVENIN et BOLLENGIERS-STRAGIER 26 place Gambetta, Le Gambetta 83000 Toulon.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 31/07/2020 enregistré au Service de l'Enregistrement de SPFE TOULON 2 le 14/08/2020. Référence : DOSSIER 202000048928. Adresse de l'ancien propriétaire : 398 avenue Maréchal Foch 83000 Toulon. Adresse du nouveau propriétaire : 4 Rue Olympe de Gouges 92230 GENNEVILLIERS. Acte sous seing privé en date du 31/07/2020 enregistré au Service de l'Enregistrement de SPFE TOULON 2 le 14/08/2020. Référence : DOSSIER 202000048928. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..